

- le cas échéant, le numéro du produit et le code danger :

Code danger →	33
Code matière →	1203

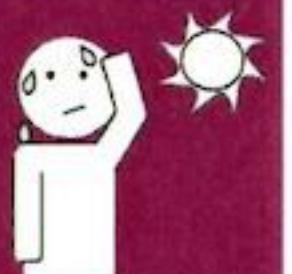
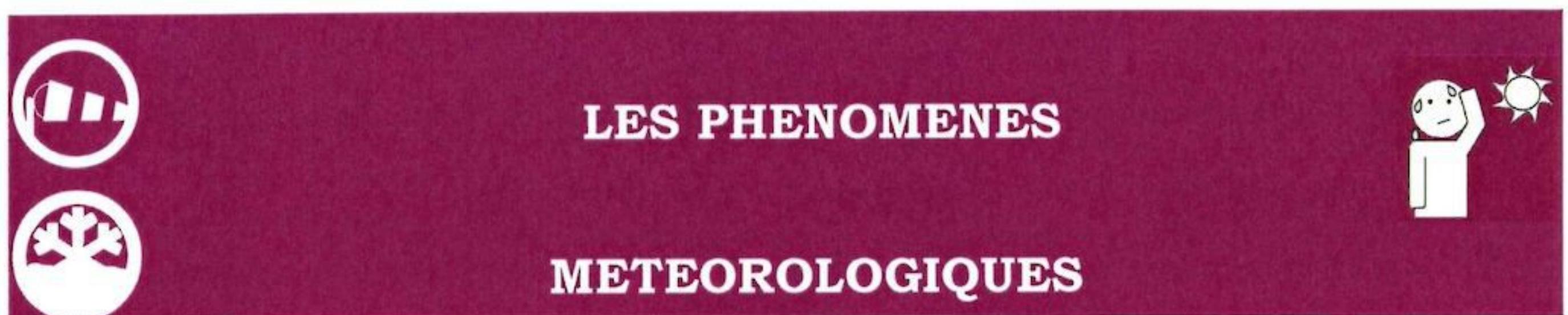
En cas de fuite de produit :

- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer),
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique,
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner, boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation, s'éloigner des portes et des fenêtres, ne pas fumer,
- couper le gaz et l'électricité,
- écouter la radio pour connaître les consignes à suivre (prévoir un transistor à piles),
- ne pas tenter de se rapprocher de ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école. Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

APRES L'ACCIDENT :

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.



La commune est potentiellement menacée par des **risques météorologiques** qui ne lui sont pas spécifiques : chutes de neige/verglas et grand froid, canicule, tempête, orage,...

Les alertes météo sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse...).

Le site de météo France (www.meteo.fr) est régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte. L'information météo France est aussi disponible au 0 892 68 02 35 ou au 3250.



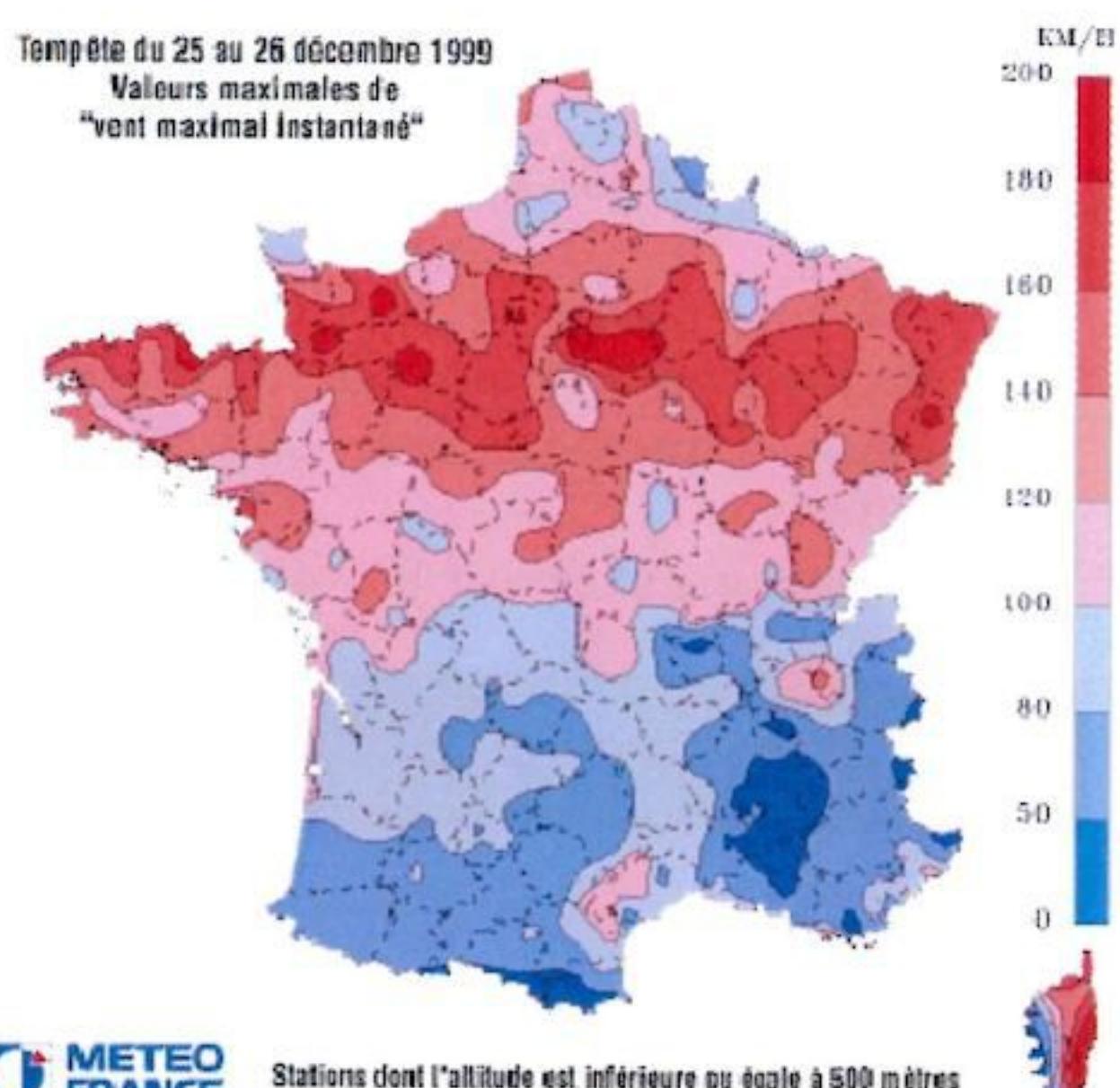
SITUATION

Une **tempête** correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver (on parle de « tempête d'hiver »), progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2 000 km.

Les conséquences d'une tempête sont essentiellement les chutes d'arbres, de poteaux électriques, de cheminées et toitures, d'antennes qui peuvent rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles et autres infrastructures. Les tempêtes peuvent être accompagnées de pluies abondantes pouvant provoquer des inondations et des coulées de boue.



La commune de La Selle-en-Luitré comme tout le territoire breton est concerné par le **risque tempête**.

MESURES PREVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

- ❖ Surveillance de la végétation, taille, élagage, abattage...
- ❖ Plan d'alerte météorologique avec publication par météo France de carte de vigilance météorologique mise à jour régulièrement
- ❖ Emission d'un message d'alerte par la préfecture à la mairie avec mise en vigilance des services municipaux dès réception et affichage du message d'alerte à la population à la porte de la mairie
- ❖ Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS DE TEMPETE



1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio : France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
 France Inter GO 162 kHz
3. Respecter les consignes :

→ AVANT

- **Rentrer** les objets susceptibles d'être emportés,
- **Mettre** à l'abri les animaux et le matériel,
- **Annuler** les sorties,

- **Arrêter** les chantiers et rassembler le personnel,
- **Se rendre** dans un abri en dur,
- **Fermer** portes, volets et fenêtres.

→ PENDANT

- **Rester** où l'on est ou se déplacer le moins possible : en voiture, rouler lentement.

→ APRÈS

- **Ne pas toucher** aux fils électriques tombés à terre,
- **Faire attention** aux objets prêts à tomber (cheminées, tôles, planches, arbres, antennes...),
- **Ne pas monter** sur les toits et dans les arbres fragiles.



LE GRAND FROID ET LES CHUTES DE NEIGE

SITUATION

C'est un **épisode de temps froid** caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours.

La commune a déjà connu et connaît des épisodes de grand froid et des épisodes de chute de neige importantes ou modérées.



MESURES PREVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

- ❖ Plan grand froid destiné à venir en aide aux personnes les plus fragiles
- ❖ Plan d'alerte météorologique avec publication par météo France de carte de vigilance météorologique mise à jour régulièrement
- ❖ Emission d'un message d'alerte par la préfecture à la mairie avec mise en vigilance des services municipaux dès réception et affichage du message d'alerte à la population à la porte de la mairie
- ❖ Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS DE GRAND FROID ET DE NEIGE



1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio : France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
 France Inter GO 162 kHz
3. Respecter les consignes :

→ AVANT

- **Mettre** à l'abri les animaux et le matériel,
- **Annuler** les sorties,

- **Contrôler** vos installations de chauffage fixes ou d'appoint en raison des risques d'intoxication mortelle au monoxyde de carbone,
- **Se munir** d'un détecteur de fumée et de monoxyde de carbone.

→ PENDANT

- **Rester** chez vous dans la mesure du possible,
- **Ne surchauffer pas** votre logement et aérer pour éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone,
- **Modérer votre consommation électrique** pour soulager le réseau électrique et éviter les risques de coupures,
- **En cas de sortie**, munissez-vous des vêtements adaptés : plusieurs couches de vêtements fermés au col et au poignet avec une capacité imperméabilisante, écharpe, bonnet et gants,
- **En cas de déplacement dans un véhicule (déconseillé)**, munissez-vous de couverture, nourriture, eau sucrée, téléphone en cas de panne sur le bord de la route pendant plusieurs heures,
- **Apporter** une attention particulière aux personnes dépendantes et fragiles,
- **Protéger** les autres en salant et en déneigeant les trottoirs.

→ APRÈS

- **Ne pas toucher** aux fils électriques tombés à terre,
- **Faire attention** aux objets prêts à tomber (cheminées, tôles, planches, arbres, antennes...),
- **Ne pas monter** sur les toits et dans les arbres fragiles.



SITUATION

On entend par **risque canicule**, le risque de dégradation de santé que peuvent subir des personnes déjà fragiles face à une période de trop fortes températures moyennes.

La commune de La Selle-en-Luitré comme l'ensemble du territoire breton a déjà subi ce phénomène notamment en 2003.



MESURES PREVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

- ❖ Plan départemental lié à la canicule
- ❖ Plan d'alerte météorologique avec publication par météo France de carte de vigilance météorologique mise à jour régulièrement
- ❖ Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS DE CANICULE



1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio : France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
France Inter GO 162 kHz
3. Respecter les consignes :

→ AVANT

- **Réaliser** un stock d'eau,
- **Prévenir et s'assurer** de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables à la chaleur : les personnes âgées, les enfants, les nourrissons,
- **Organiser** des plans familiaux d'aide aux personnes vulnérables,
- **Consulter** régulièrement la météo.

→ PENDANT

- **Se protéger** de la chaleur :
 - o Evitez les sorties et les activités pendant les heures de forte chaleur (12h - 18h).
 - o Portez des vêtements légers, amples et de couleur claire de préférence, un chapeau et une bouteille d'eau impérativement.
- **Maintenir** votre habitation au frais :
 - o Fermez les fenêtres et les volets la journée lorsque la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
 - o Ouvrez l'ensemble des fenêtres et volets, en soirée et la nuit pour créer des courants d'air.
- **Se rafraîchir** :
 - o Prenez des douches fraîches, bains régulièrement dans la journée.
 - o Munissez-vous d'un brumisateur, d'un gant de toilette humide.
 - o Passez au moins 2 heures dans un endroit climatisé (cinéma, supermarché,...).
- **S'hydrater** régulièrement :
 - o Buvez régulièrement, même sans soif (toutes les 15 minutes).
 - o Evitez la consommation d'alcool.
 - o Préférez les aliments hydratants (riches en eau).
- **Demander** de l'aide en cas de problème :
 - o Demandez conseil à votre médecin dès que vous ressentez des symptômes anormaux ou en cas de prise de médicament.
 - o Demandez de l'aide à un parent ou un voisin en cas de problème préexistant à l'état de canicule pouvant être aggravé.
- **Pour plus de précisions**, consultez :
 - o Canicule Info Service **0 800 06 66 66** (gratuit à partir d'un téléphone)



LE RISQUE SISMIQUE

SITUATION

Un **séisme** est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les

frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie stockée permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

Comme l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine, La Selle-en-Luitré est actuellement classée en zone 2, c'est-à-dire avec des **risques de sismicité faible mais non nulle**. Des séismes ont déjà été ressentis dans la commune :

- séisme situé à proximité de Laval le 11 mai 1988 (intensité épicentre : magnitude 4, intensité ressentie à La Selle-en-Luitré : magnitude 2,5),
- séisme situé en forêt de Fougères le 7 juin 1970 (intensité épicentre : magnitude 4, intensité ressentie à La Selle-en-Luitré : magnitude 4).

MESURES PREVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

- ❖ Surveillance par un réseau de stations sismologiques réparties sur l'ensemble du territoire national
- ❖ Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS DE SEISME



1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio :
France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
France Inter G.O. 162 kHz
3. Respecter les consignes :

→ AVANT

- **Diagnostiquer la résistance aux séismes** de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire,
- **Repérer** les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- **Fixer** les appareils et les meubles lourds,
- **Préparer** un plan de groupement familial.

→ PENDANT

- **Rester où l'on est :**
 - à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
 - à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...),
 - en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

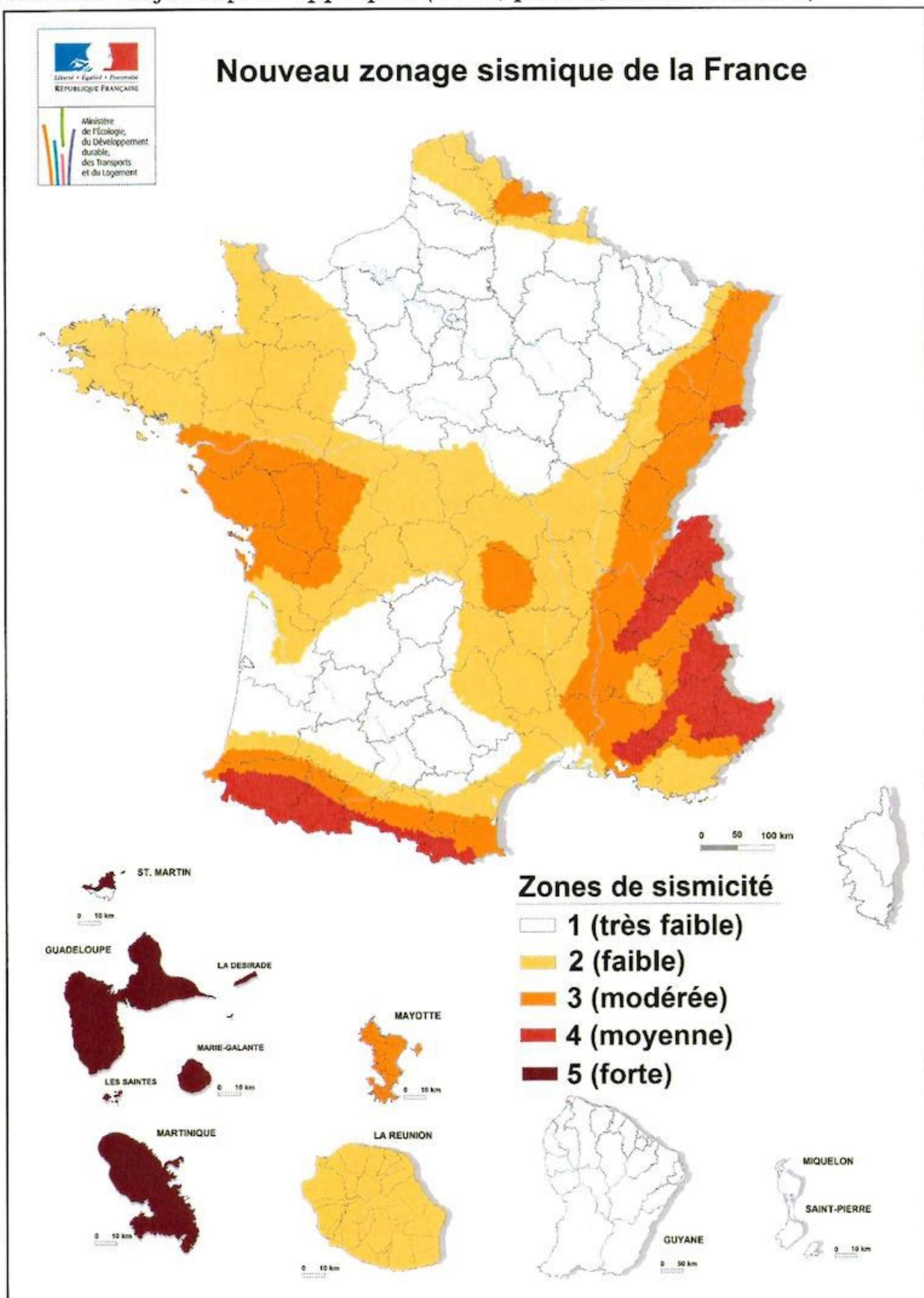


- **Se protéger** la tête avec les bras,
- **Ne pas allumer** de flamme.

→ APRÈS

Après la première secousse, **se méfier** des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.

- **Ne pas prendre** les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- **Vérifier** l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- **S'éloigner** des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée,
- **Si l'on est bloqué sous des décombres**, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).





LE RISQUE SANITAIRE

SITUATION

On parle de **risque sanitaire** lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine (épidémie ou pandémie si le phénomène est de grande ampleur) ou dans la population animale (épidémie) due à un virus.

Il existe six niveaux d'alerte définis par l'Organisation Mondiale de la Santé permettant de classer le niveau de contamination à l'échelle de la population.

Comme exemple de risque sanitaire classé en pandémie, on peut prendre l'épisode de H1N1 qui a touché en 2009/2010 La Selle-en-Luitré et l'ensemble du territoire national.

Pandémie : les 6 niveaux d'alerte de l'OMS



MESURES PREVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

- ❖ Surveillance au niveau mondial et au niveau national
- ❖ Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'EPIDEMIE

- **S'informer** de l'évolution de l'épidémie en écoutant la radio :
 - France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
 - France Inter GO 162 kHz
- **Se laver les mains** plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique,
- **Si symptômes grippaux** (fièvre, courbatures, fatigue, toux...), ne pas tarder à se rendre chez son médecin traitant,
- **Éviter** tout contact avec une personne ou un animal malade,
- **Se couvrir** la bouche et le nez avec un mouchoir en papier (que vous devez jeter dans une poubelle) lorsque vous toussez ou éternuez,
- **Renoncer** aux poignées de mains, embrassades et accolades. Gardez une distance d'un mètre entre vous et votre interlocuteur.





L'ALEA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

SITUATION

Les **phénomènes de retrait-gonflement** de certaines formations géologiques argileuses affleurantes provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. En Bretagne, ces phénomènes, mis en évidence à l'occasion de la sécheresse exceptionnelle de l'été 1976, ont pris une réelle ampleur lors des périodes sèches des années de 1989-1991 et 1996-1997, puis récemment au cours des étés 2003 et 2005.

Ces phénomènes sont dus à des variations de volume de sols argileux sous l'effet de l'évolution de la teneur en eau.

La Selle-en-Luitré est touchée par ce phénomène et est classée en **aléa faible**.



MESURES PREVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

- ❖ Cartographie au niveau national des zones d'aléa retrait-gonflement par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
- ❖ Recommandations sur les constructions
- ❖ Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS DE PERIL GRAVE ET IMMINENT

- Mettez en sécurité les biens pouvant être déplacés.
- Installez des mesures de protections provisoires.
- Coupez vos réseaux, électricité, gaz, eau et téléphone.
- Emportez vos équipements minimum.
- Mettez-vous à l'abri (famille, voisinage...).
- Pour le reste, il s'agit des mêmes consignes d'ordre général évoquées dans les chapitres précédents, à l'exception bien évidemment du confinement, qui devra être remplacé par l'évacuation du bâtiment menacé.



LE RISQUE RADIOLOGIQUE

SITUATION

Le **risque nucléaire ou radiologique** est un évènement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.

Les centrales les plus proches sont à plus de 150 kilomètres (160 km à « vol d'oiseau » pour Flamanville (50) et pour Chinon (37)) mais il faut en tenir compte. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres (exemples de Fukushima et de Tchernobyl).

En cas de catastrophe majeure, les autorités peuvent prendre des contre-mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode. L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancers notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient donc distribuées à la population.

Le lieu de retrait des pastilles d'iode destinées à la population selloise est situé à la **salle Brocéliande** (salle de conseil municipal).

MESURES PREVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

- ❖ Mise en place du plan iode par l'Etat avec distribution de pastilles d'iode destinées à la population. Déclenchement du plan iode par la Préfecture.
- ❖ Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS DE NUAGE RADIOACTIF

L'important est de se protéger dès les premières minutes de l'alerte :

- Si vous êtes dehors : enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche.
- Si vous êtes en voiture : ne tentez pas de fuir, vous seriez plus exposé au danger et vous pourriez gêner les secours. Mettez-vous rapidement à l'abri dans le bâtiment le plus proche.
- Si vous êtes à l'intérieur : chez vous, au travail, dans un lieu public, restez-y !
- Ne sortez pas pour aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants connaissent les consignes de sécurité.
- Ne téléphonez pas, laissez les réseaux libres pour les secours.
- Confinez-vous : bouchez toutes les arrivées d'air. Arrêtez la ventilation et la climatisation. Ne fumez pas.
- Si possible, cantonnez-vous dans une seule pièce.
- Ecoutez la radio.
- Munissez-vous de bouteilles d'eau minérale.

- Si vous craignez d'avoir été contaminé, débarrassez-vous, à l'extérieur, de vos vêtements, lavez-vous et changez-vous.

L'évacuation :

- Ne quittez pas votre abri sans y avoir été invité par les autorités.
- Si l'ordre d'évacuation est donné :
- Prenez un poste radio,
- Emportez de quoi vous changer complètement,
- Munissez-vous de vos papiers, de vos médicaments et d'un peu d'argent,
- Coupez le gaz, l'eau et l'électricité,
- Fermez portes, fenêtres et volets,
- N'abandonnez pas vos animaux familiers.

Après l'alerte :

- Respectez les consignes données par les autorités.
- Ne consommez pas de fruits ou légumes, ni l'eau du robinet sans l'aval des autorités.
- Ne touchez pas des objets, à l'extérieur, pouvant être contaminés.

Qu'est-ce que l'iode ?

L'iode est un oligo-élément naturel, indispensable au fonctionnement de la thyroïde. On le trouve dans l'eau et les aliments que nous consommons (poissons, viandes, fruits, lait...). En cas d'accident nucléaire, de l'iode radioactif provenant d'une réaction physique qui a lieu à l'intérieur du réacteur peut être rejeté dans l'environnement.

Comment un comprimé d'iodure de potassium protège la thyroïde de l'iode radioactif ?

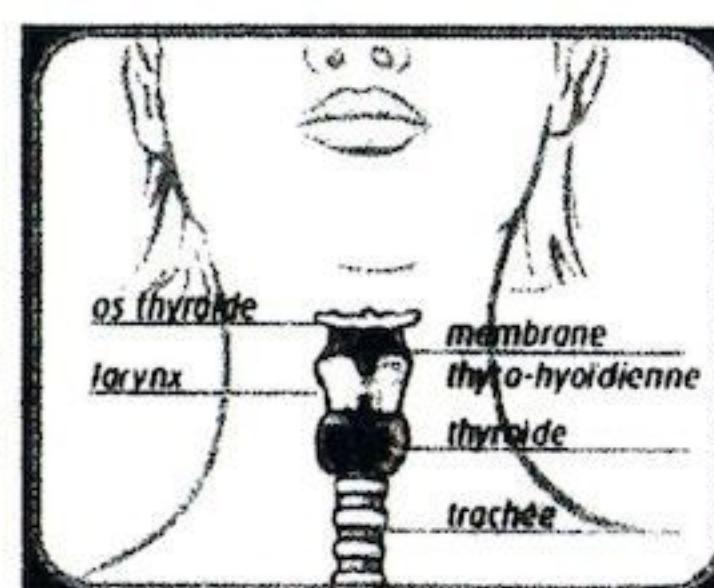
Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut ainsi augmenter le risque de cancer de cet organe, surtout chez les enfants. Prendre un comprimé d'iode stable avant ou moins de 24 heures après les rejets d'iode radioactif protège efficacement la thyroïde en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer. La thyroïde est alors préservée.

Quand doit-on prendre un comprimé d'iodure de potassium ?

Le comprimé d'iodure de potassium doit être pris uniquement et immédiatement à la demande des autorités locales, en France le Préfet. Son efficacité est maximale s'il est ingéré 1 heure avant le rejet d'iode radioactif et au plus tard 24 heures après exposition.

Qu'est-ce que la thyroïde ?

C'est une petite glande (environ 5 cm chez l'adulte) située sur le devant du cou. La thyroïde fabrique les hormones thyroïdiennes qui jouent un rôle essentiel chez l'homme : croissance, développement intellectuel... Elle a un rôle particulièrement important chez l'enfant, et ce, dès la vie intra-utérine.



Comment prendre le comprimé d'iodure de potassium ?

	Comprimé à 65 mg	Comprimé à 130 mg
Personne de plus de 12 ans	2 comprimés à dissoudre dans une boisson (eau, lait)	1 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant de 3 à 12 ans	1 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)	1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant de 1 mois à 3 ans	1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)	1/4 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant jusqu'à 1 mois	1/4 de comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)	1/8 de comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

Les contre-indications et les effets secondaires sont rares. Les personnes ayant une allergie à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent prendre conseil auprès du professionnel de santé présent.



LE RISQUE INONDATION

SITUATION

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou

apparaître (remontées de nappes phréatiques, submersion marine...), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

La commune de La Selle-en-Luitré est concernée par ce risque d'inondation le long du fleuve Le Couesnon mais les risques pour l'homme et les zones habitées sont minimes puisque ce sont essentiellement des prairies situées le long du fleuve qui sont inondables.

MESURES PREVENTIVES PRISES DANS LA COMMUNE

- ❖ Interdiction de construire sur les zones inondables répertoriées au Plan Local d'Urbanisme de la commune
- ❖ Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'INONDATION

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie,
- Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet,
- **Ne pas s'engager sur une route inondée** (voie communale n° 1 – route des Vaux).



Cartographie des zones inondables

Source : www.prim.net
(Portail de la prévention des Risques Majeurs)

 Aléa inondation - Couche de synthèse

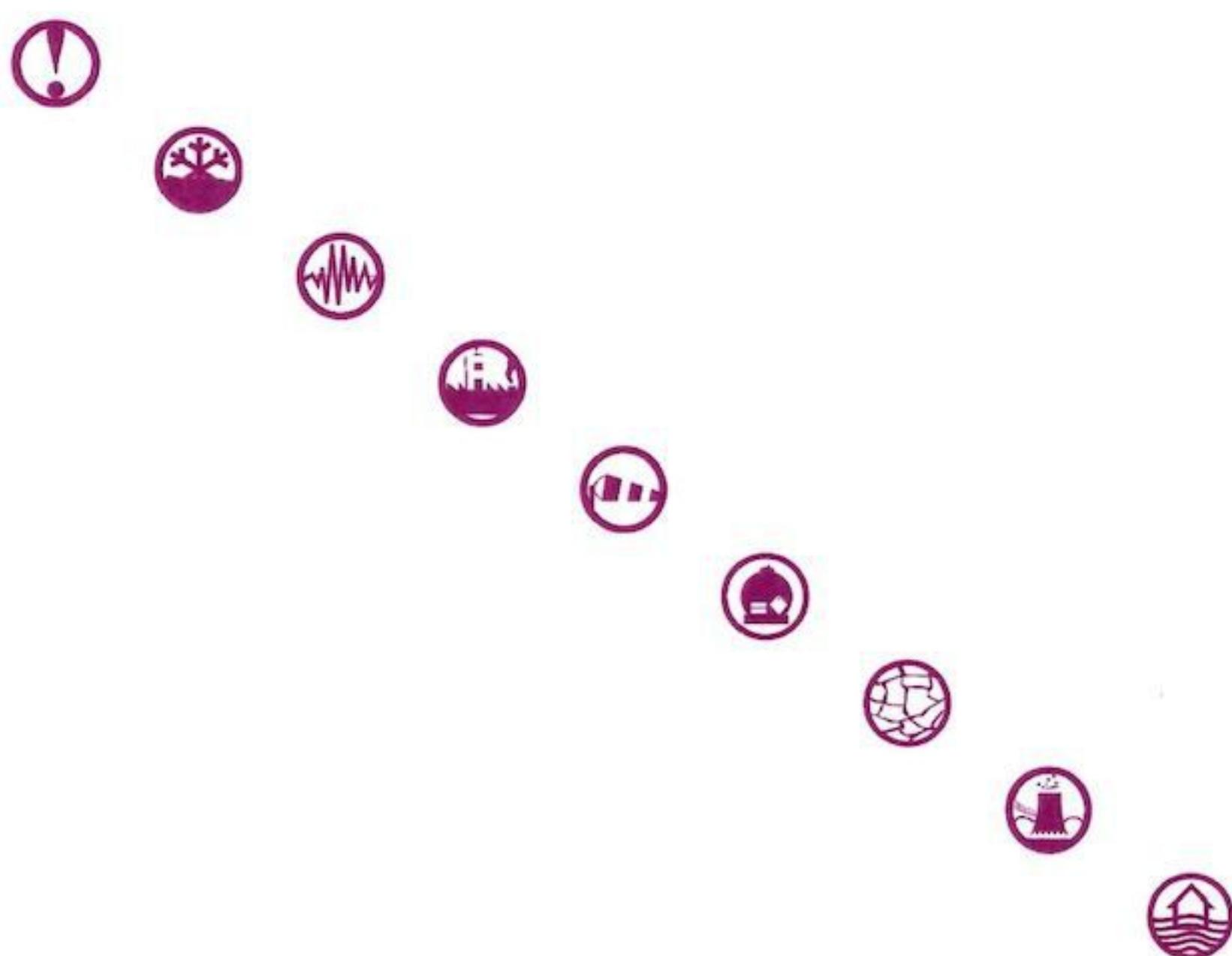


Document à conserver

D.I.C.R.I.M.

document d'information communal sur les risques majeurs

Les risques majeurs à La Selle-en-Luitré



Mairie
23 Le Bourg
35133 LA SELLE-EN-LUITRÉ
02 99 97 91 88
Fax : 02 99 97 99 97
Courriel : mairielaselleenluitre@wanadoo.fr
www.la-selle-en-luitre.fr

LE MOT DU MAIRE

Sommaire

Introduction.....	p.2
Le risque industriel.....	p.3
Le transport de matières dangereuses	p.5
Les phénomènes météorologiques...	p.7
La tempête.....	p.7
Le grand froid et les chutes de neige.....	p.8
La canicule.....	p.9
Le risque sismique.....	p.11
Le risque sanitaire.....	p.13
L'aléa retrait-gonflement des argiles.....	p.14
Le risque radiologique.....	p.16
Le risque inondation.....	p.18

L'actualité montre qu'aucune commune n'est à l'abri de situations déstabilisantes nécessitant une réaction rapide. La tempête de 1999, l'explosion de l'usine AZF de Toulouse en 2001, ou plus récemment la tempête Xynthia de 2010 sont encore dans toutes les mémoires.

La sécurité des habitants de notre commune est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) vient d'être misé en place. Il précise l'ensemble des mesures d'urgence qui permettront de gérer au mieux ces événements inattendus.

Il ne s'agit en aucune façon, de se substituer aux services de secours dans l'accomplissement de leurs missions mais, au contraire, de s'affirmer comme un précieux soutien. Diffuser des messages d'alerte, repérer les personnes sinistrées, définir les lieux d'accueil sont autant d'actes qui ne s'improvisent pas.

Le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) recense les risques identifiés à ce jour sur notre commune et indique la conduite à tenir le cas échéant.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document en espérant que vous n'aurez pas à le mettre en pratique suite à une éventuelle catastrophe.

Le Maire,
Jean-Pierre DESHAYES

INTRODUCTION

La Selle-en-Luitré

35133

Ille-et-Vilaine
Bretagne



Transport de matières
dangereuses



Risque sanitaire



Risques météorologiques



Risque sismique



Risque industriel



Tempête



Aléa retrait-gonflement



Risque radiologique



Risque inondation

en cas de **danger** ou d'**alerte**

1. abritez-vous

2. écoutez la radio

Stations FM France Bleu Armorique 103.10 MHz
GO France Inter 162 kHz

3. respectez les consignes

> **n'allez pas chercher vos enfants à l'école**

pour en savoir **plus**, consultez

> **à la mairie** : le DICRIM **dossier d'information communal sur les risques majeurs**

> **sur internet** : www.prim.net

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le **risque majeur** résulte d'un évènement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue,
- **une importante gravité** : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

On distingue plusieurs catégories de risques majeurs :

- les risques naturels : inondation, tempête, feu de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, cyclone, éruption volcanique
- les risques technologiques : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque nucléaire
- les risques sanitaires.

La commune de **La Selle-en-Luitré** est concernée par :

- les risques naturels : tempête, séisme, canicule, inondation, aléa retrait-gonflement des argiles,
- les risques technologiques : risque industriel, risque de transport de matières dangereuses, risque radiologique,
- les risques sanitaires.



LE RISQUE INDUSTRIEL

SITUATION

Un **risque industriel** majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

Les principales manifestations du risque industriel sont :

- **l'incendie** par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque de brûlures et d'asphyxie,
- **l'explosion** par mélanges entre certains produits, libération brutale de gaz avec risque de traumatisme directe (onde de choc, projection d'éclats ou de débris, flux thermique),
- **la dispersion** dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

Sur la commune de La Selle-en-Luitré, il n'y a pas d'entreprise classée « SEVESO II seuil haut », c'est-à-dire présentant un risque industriel majeur.

Cependant, une entreprise située zone du Clairay à Luitré, **l'entreprise Eliard**, est classée « **SEVESO II seuil bas** » et peut donc présenter un risque. Une grande partie du périmètre de protection de la zone SEVESO liée à cette entreprise est située sur le territoire de La Selle-en-Luitré.

MESURES PREVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

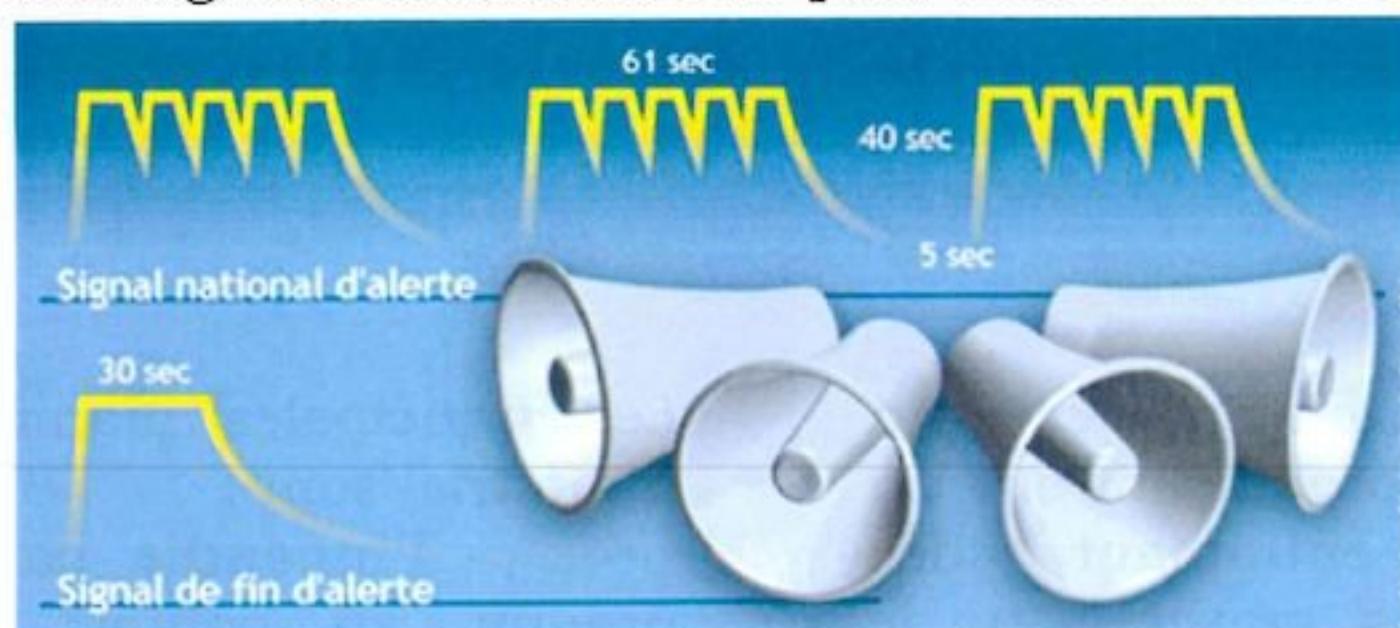
- ❖ Réglementation rigoureuse imposée aux industriels avec étude d'impact, étude de dangers, mise en place de mesures préventives importantes et formation des salariés
- ❖ Contrôles effectués par le service des installations classées de la DRIRE
- ❖ Interdiction de construire de nouvelles maisons d'habitation à l'intérieur du périmètre de protection de la zone SEVESO
- ❖ Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS DE RISQUE INDUSTRIEL

→ AVANT

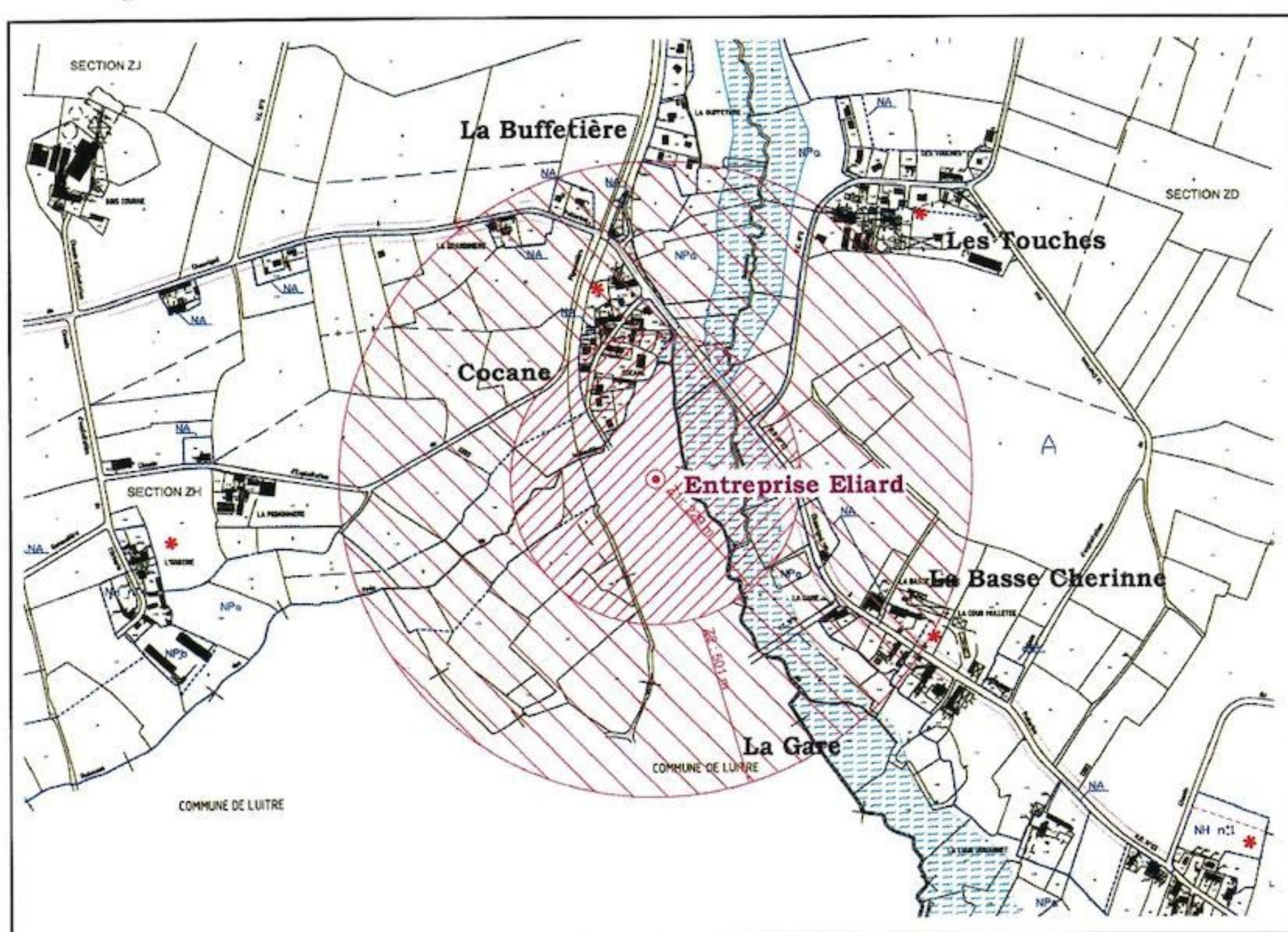
- **S'informer** sur l'existence ou non d'un risque (car chaque citoyen a le devoir de s'informer),

- **Estimer** sa propre vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques),
- **Bien connaître** le signal national d'alerte pour le reconnaître le jour de la crise :



→ PENDANT

- **Rejoindre le bâtiment le plus proche.** Si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité et si le nuage毒ique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent,
- **S'y confiner** : boucher toutes les entrées d'air, arrêter la ventilation, s'éloigner des portes et des fenêtres, se rapprocher d'un point d'eau,
- **Ne pas fumer,**
- **Couper** le gaz et l'électricité, éviter toute flamme ou étincelle,
- **Ecouter** la radio pour connaître les consignes à suivre (prévoir un transistor à piles) : des précisions seront fournies sur la nature du danger et sur l'évolution de la situation (France Inter G.O. 162 kHz, France Bleue Armorique F.M. 103.1 MHz),
- **Ne pas téléphoner** sauf si urgence vitale,
- **Ne pas aller chercher** vos enfants à l'école. Ils y sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux,
- **Se laver** en cas d'irritation et si possible se changer. En cas de propagation d'un nuage毒ique, respirer à travers un linge épais et mouillé. En cas de picotements sur les parties couvertes du corps, les laver à grande eau. En cas de brûlures, se doucher abondamment,
- **Ne sortir qu'en fin d'alerte** ou sur ordre d'évacuation : la fin de l'alerte sera annoncée par les autorités ainsi que par la radio.





L'ACCIDENT DE TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

SITUATION

Le **risque de transport de marchandises dangereuses**, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- **une explosion** occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de

produits avec des risques de traumatisme direct ou par l'onde de choc,

- **un incendie** à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite avec des risques de brûlures et d'asphyxie,
- **la dispersion dans l'air** (nuage毒ique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact.

Le territoire de La Selle-en-Luitré est concerné par le **trafic de matières dangereuses** s'effectuant sur la nationale 12 et traversant la zone de l'Aumaillerie.

MESURES PREVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

- ❖ Réglementation nationale spécifique aux transports de matières dangereuses
- ❖ Identification et signalisation des produits transportés
- ❖ Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'ACCIDENT

SI L'ON EST TEMOIN D'UN ACCIDENT TMD :

- **Protéger** : pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.
- **Donner l'alerte** aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112).

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ;
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation...) ;
- la présence ou non de victimes ;
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc. ;